

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 09.143**

L'An deux Mille Neuf, le 9 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 2 novembre 2009

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 2 novembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme CROUÉ représentée par Mme CHABANEAU  
M. COASSIN représenté par M. FILOCHE  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONVENTION D’OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE  
ET LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN – AVENANT N° 1

**RAPPORTEUR** : Mme CIRAUD-LANOUE

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération n°09.012 en date du 19 février 2009, le conseil municipal a attribué une subvention de 340.620 euros (trois cent quarante mille six cent vingt euros) au profit de l'Association Centre Socio Culturel de Royan.

Il vous est proposé de verser en outre à l'Association Centre Socio Culturel de Royan les subventions versées par l'Agglomération Royan Atlantique, au titre de sa compétence « Politique de la Ville ».

Cette subvention de 18.000 euros (dix huit mille euros) concerne :

- le soutien au financement des postes animateurs jeunes pour le fonctionnement des locaux jeunes : 12.000 euros (*douze mille euros*)
- Le Centre de Loisirs, sans hébergement : 6.000 euros (*six mille euros*).

Il convient, dans ces conditions, d'approuver un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Centre Socio Culturel de Royan.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet d'avenant ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 18.000 euros (dix huit mille euros) à l'Association Centre Socio Culturel de Royan,
- d'approuver l'avenant n°1 à intervenir avec l'Association Centre Socio Culturel de Royan,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Collectivité et l'Association Centre Socio Culturel de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 10 novembre 2009

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN



SERVICE JURIDIQUE  
D - 09.143

**AVENANT N° 1**

**à la Convention Générale d'Objectifs  
Conclue entre la Collectivité  
et le CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN**

ENTRE

**La Ville de Royan** représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par **délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2009, rendue exécutoire le 10 novembre 2009,**  
D'UNE PART,

ET

**LE CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN**, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 4 avril 1979 sous le numéro 1707, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Dans le cadre du développement des activités du CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire à cette association.

**IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1**

La Ville s'engage à verser une **subvention supplémentaire de 18.000 euros (dix huit milles euros)** au profit du CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN. La subvention a pour objet les soutiens suivants :

- **12.000 euros** (douze mille euros) : au titre du financement des postes d'animateurs jeunes, pour le fonctionnement des locaux jeunes,
- **6.000 euros** (six mille euros) : au titre du fonctionnement du Centre de Loisirs, sans hébergement.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

**Pour l'Association,  
La Présidente,**

**Fait à Royan, le 23 novembre 2009  
Pour la Ville de Royan,  
Le Député- Maire,  
Didier QUENTIN**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 novembre 2009